

## Séance du 27 mars 2021

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Comme chaque année, à pareille époque, l'adjointe en charge des finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le **compte administratif 2020 Eau et Assainissement** ainsi arrêté :

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 262 531,23 € Dépenses réalisées : 184 252,06 € Recettes réalisées : 214 461,85 €	Dépenses prévues : 266 635,00 € Dépenses réalisées : 222 990,42 € Recettes réalisées : 283 595,60 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : +30 209,79 €	Fonctionnement : + 60 605,18 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 90 814,97 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif Eau et Assainissement tel que présenté.

### **ACTUALISATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissement établis suite aux schémas directeurs et approuvés par le Conseil municipal le 5 mars 2018. Pour faire face aux nouvelles charges créées par les emprunts nécessaires pour financer ces programmes il est indispensable de faire évoluer, à cet effet, la tarification de ces services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adopter la tarification suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021:

<b>Eau potable</b>	<b>Anciens tarifs en €</b>	<b>Nouveaux tarifs en €</b>
Abonnement	69	72
M3 eau consommé :		
De 1 à 300	1.01	1.02
De 301 à 400	0.93	0.94
De 401 à 1 000	0.86	0.87
Au-delà de 1 000	0.58	0.59

<b>Assainissement</b>	<b>Anciens tarifs en €</b>	<b>Nouveaux tarifs en €</b>
Forfait abonnement	63	65
Consommation m3	0.79	0.81

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GÉNÉRAL

Madame Castaings présente ensuite le **compte administratif 2020 du Budget Général** ainsi arrêté :

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 1 008 079,82 € Dépenses réalisées : 705 186,01 € Recettes réalisées : 359 866,32€	Dépenses prévues : 1 870 005,59 € Dépenses réalisées : 1 375 273,86 € Recettes réalisées : 1 989 116,24€
Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement : - 345 319,69 €	Fonctionnement : + 613 842,38 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 268 522,69 €</b>	

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Général tel que ci-dessus.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – CCAS

Madame Castaings présente ensuite le **compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Investissement	Fonctionnement
Néant	Dépenses : 8 100,59 € Recettes : 7 651,99 €
<b>Résultat global de l'exercice : - 448,51 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 du CCAS.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – GESTION PASTORALE

Monsieur Le Maire présente ensuite le **compte administratif 2020 de la Gestion Pastorale**.

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 139 382,59 € Dépenses réalisées : 40 422,95 € Recettes réalisées : 31 293,59 €	Dépenses prévues : 161 020,60 € Dépenses réalisées : 33 344,53 € Recettes réalisées : 164 429,22 €
Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement : - 9 129,36 €	Fonctionnement : + 131 084,69 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 121 955,33 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Gestion Pastorale.

## **CREATION DE POSTES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé, par délibération du 19 février 2021, de créer au 1er juillet 2021 une agence postale communale (APC). L'agence devant être tenue par un agent administratif employé par la commune, il propose de recruter à cet effet une personne à temps plein, qui aurait également pour missions de gérer le musée de la Maison du Barétous, la communication institutionnelle de la commune, ainsi que l'accueil primaire du public pour les renseignements d'ordre général ou touristique.

Il convient donc de procéder à la création au 1er juin d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet, sur le cadre d'emploi des agents administratifs.

Monsieur le Maire propose de créer en parallèle, à compter du 1er juin, un poste d'agent administratif polyvalent à mi-temps, sur le cadre d'emploi des agents administratifs, qui interviendra sur un mi-temps annualisé, en renfort sur l'APC, le Musée, ou en remplacement durant les arrêts maladie et les congés du personnel administratif dans son ensemble.

Il propose que ces emplois soient susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale :

D'autre part, M. le Maire propose, compte tenu du départ en disponibilité annoncé de l'agent technique polyvalent des services administratif/technique au 1er septembre 2021, et considérant que la charge de travail des mois à venir, au regard notamment du schéma directeur de l'eau, est conséquente, sans compter les nombreux travaux en régie programmés, de valider la création au 1er août 2021 d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet, associé aux grades d'adjoint technique principal 2ème ou 1ère classe.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal décide de créer, à compter du 1er juin 2021, un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil polyvalent, associé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, et de créer, à compter du 1er juin 2021, un emploi permanent à temps non complet (17.5 heures de travail hebdomadaire annualisé) d'agent d'accueil polyvalent, associé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Le Conseil municipal précise que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale et que dans ce cas, les emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 354 majoré 330.

Le Conseil municipal décide également de créer, à compter du 1er août 2021, un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à partir du 2ème grade,

Le Conseil municipal précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021.

## **PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ PAR LA CCHB**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au cours de sa séance du 18 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, en application de la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite LOM, a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Haut-Béarn afin qu'elle devienne « autorité organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre. Cette prise de compétence prendra effet au 1er juillet 2021.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à notre Conseil Municipal du Haut Béarn de se prononcer sur cette prise de compétence dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée, le Conseil Municipal décide d'approuver ce transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et charge Monsieur le Maire d'adresser cette délibération au Président de la CCHB.

## **RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire présente enfin au Conseil Municipal le projet de restauration du Monument aux Morts : il s'agit d'un nettoyage par aérogrammage de l'obélisque du monument et rejointement, ponçage des plaques et rechapissage à la feuille d'or.

Un devis de travaux a été établi par l'entreprise CAIRN Taille de Pierre pour un montant de 5 200 €, sans TVA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Ministère de la Défense peut subventionner des travaux. C'est pourquoi il lui demande de l'autoriser à solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'opération de restauration du Monument aux Morts pour un montant de 5 200 € (pas de TVA), sollicite une subvention du Ministère de la Défense à hauteur de 4 000 €, précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces décisions en l'autorisant à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaire.

\*\*\*\*\*